

Université Gaston BERGER de Saint-Louis
UFR de Lettres et Sciences Humaines
Section géographie



Domaine: Sciences de l'homme et de la société

Mention: Géographie, Dynamiques des territoires et développement

Blocs Licence et Master:

Parcours 1. Écosystèmes et environnement (EEN)

Parcours 2. Espaces et sociétés urbaines (ESU)

Parcours 3. Espaces et sociétés rurales (ESR)

1. INTRODUCTION

La formation offerte par la Section de géographie de l'UFR de Lettres et Sciences Humaines de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis s'inscrit dans l'héritage d'une discipline située au carrefour des sciences de la nature et des sciences sociales. Celle-ci vise à décrire et à comprendre l'organisation de l'espace et de ses dynamiques. L'originalité de la géographie pratiquée à Saint-Louis tient à l'importance de la mise en perspective des phénomènes étudiés par rapport aux enjeux contemporains du développement. En cela, la Section contribue à la vocation assignée à l'UGB de devenir une « université du développement ».

La section de géographie de l'UGB fait sien le leitmotiv « enracinement et ouverture » cher à L. S. Senghor. Elle ancre ses activités dans le site et l'arrière-pays de l'Université. La ville de Saint-Louis et la vallée du fleuve Sénégal lui offrent ainsi un champ d'étude riche à maints égards. La section s'ouvre aussi à d'autres espaces du Sénégal et la sous-région, participant ainsi au renouveau de la ville de Saint-Louis dont le rayonnement passé s'exprimait à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et au renouvellement de la géographie africaine. Cette ambition se traduit à travers la formation des étudiants de la Licence au Doctorat en passant par le Master, les échanges avec d'autres universités ainsi que la collaboration à des programmes de recherche, nationaux, sous-régionaux et internationaux. De cette ambition découle l'objectif de la formation et les compétences développées.

2. OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

L'objectif de la Section de géographie est de former des spécialistes de l'analyse territoriale pour le développement, de niveau technicien supérieur (licence) et de niveau cadre (master).

Les diplômes délivrés par la Section de Géographie de Saint-Louis sont les suivants:

- Licence de Géographie, Mention Dynamiques des Territoires et Développement;
- Master de Géographie avec trois Parcours:
 - o **Parcours** Écosystèmes et Environnement;
 - o **Parcours** Espaces et Sociétés Urbaines;
 - o **Parcours** Espaces et Sociétés Rurales.

Les enseignements dispensés visent à doter les étudiants titulaires du diplôme de Géographie (UGB) de compétences dans les domaines suivants:

- analyse de l'organisation des territoires et des sociétés, dans un contexte de développement (diagnostics locaux, diagnostics territoriaux, planification territoriale, etc.);
- maîtrise des savoirs théoriques et pratiques nécessaires à la gestion des milieux naturels, ruraux et urbains: analyse des dynamiques et des impacts liés à l'environnement, aux activités économiques (agriculture, industrie, pêche, tourisme), à la santé, aux choix urbanistiques et modèles d'urbanisation, au changement climatique, etc;
- maîtrise des outils et techniques d'investigation et d'analyse spatiale: techniques d'enquête, techniques d'études des milieux (naturel et humain), cartographie, télédétection, système d'Information géographique, statistiques appliqués, etc.

3. PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION

3.1. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

Le cursus proposé repose sur une Licence commune de trois ans (premier cycle, correspondant au niveau «L» du système LMD) avec des parcours de spécialisation qui s'annoncent en troisième année. Il est prolongé par un second cycle (correspondant au niveau «M» du système LMD) de formation en Master et en filières professionnelles qui préparent respectivement à l'insertion dans le monde du travail et à la recherche doctorale (correspondant au niveau «D» : Doctorat).

La Licence est destinée à fournir à l'ensemble des étudiants une culture géographique générale, ainsi que la maîtrise d'outils et de méthodes utiles à la poursuite de leur cursus ou à leur insertion professionnelle.

Au niveau Master, la Section de Géographie propose deux formations: l'une orientée vers la recherche (master recherche), l'autre vers le monde du travail (filières professionnelles). Les filières professionnelles ouvertes aux étudiants de géographie sont transversales, soit à l'échelle de l'UFR, soit à celle de l'UGB.

La formation doctorale se déroule au sein du Laboratoire Leïdi «Dynamiques des territoires et développement» de la Section de géographie et s'inscrit dans le cadre de l'École Doctorale «Sciences de l'Homme et de la Société» (ED-SHS) de l'Université Gaston Berger.

Les enseignements s'articulent dans les différents niveaux autour d'Unités d'Enseignements (UE), comprenant un ou plusieurs enseignements appelés Éléments Constitutifs (EC). Les UE

sont regroupées en blocs pour constituer des enseignements de Tronc Commun, des enseignements de Spécialisation ou Parcours, des enseignements Transversaux et des enseignements Optionnels

Chaque UE a une valeur définie en nombre de crédits fixé en fonction du projet pédagogique de la Section de géographie et de l'importance qui lui est accordée dans la formation. Un crédit équivaut à 20 heures de travail, réparties en temps de présence de l'enseignant (TPE) compris entre 10 et 14 h (50 à 70 %) et en travail personnel de l'étudiant (TPE) compris entre 6 et 10 h (30 à 50 %).

3.2. LA FORMATION EN LICENCE

3.1.1. Conditions d'accès et organisation des enseignements

Peut s'inscrire en Licence 1, le candidat pouvant justifier soit d'un diplôme de baccalauréat (séries L1, L'1, L2, S2, G), soit d'un titre admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation en vigueur. L'admission se fait par examen de dossier et/ou par sélection.

Le cycle de licence dure trois ans (L1, L2 et L3) et comprend six semestres (semestre 1 à 6). Il est organisé en trois blocs composés d'enseignements fondamentaux en géographie, d'enseignements transversaux et d'enseignements optionnels.

L'étudiant prend au maximum deux inscriptions administratives annuelles par année d'étude dans le cursus de la Licence.

Les conditions de passage d'une année à l'autre en Licence sont précisées infra, § 4.2.

3.1.2. Les enseignements fondamentaux

Les enseignements de géographie sont organisés autour de trois grandes composantes: i. "Dynamique des milieux naturels", ii. "Espaces et sociétés", et iii. "Outils et méthodes".

- Dynamique des milieux naturels cible la formation de base en géographie physique. Après une mise en place des fondamentaux élémentaires (topographie, géodynamique interne, géologie, pétrographie, hydrologie, climatologie, milieux naturels), les enseignements intègrent progressivement la dynamique des écosystèmes, qu'elle soit naturelle ou anthropique (géomorphologie, dynamique des paysages, gestion de l'environnement, enjeux d'aménagement).
- Espaces et sociétés relève surtout de la géographie humaine, déclinée à travers ses principales sous-composantes. Après l'acquisition des fondamentaux (géographie de la population, géographie agraire, géographie urbaine), les étudiants sont initiés aux enjeux de la gestion et de l'aménagement des territoires urbains et ruraux, ainsi qu'à des approches plus transversales comme la géographie économique, la géographie sociale ou la géographie de la santé.
- Outils et Méthodes, occupe une place importante dans l'offre de formation en Licence. Un accent particulier est mis sur la maîtrise de la cartographie, qui fournit un avantage comparatif précieux aux géographes sur le marché du travail, «une bonne carte bien faite vaut mieux qu'un long discours» dit-on ! Une grande attention est accordée aussi

bien à la conception de la carte (choix des échelles, des objets et dynamiques à représenter, etc.), qu'aux techniques de cartographie informatique. Ainsi, les étudiants seront initiés à la sémiologie graphique et aux larges possibilités qu'offrent les Systèmes d'Information Géographique (SIG), ainsi qu'à la télédétection spatiale. Au cours des trois années de licence, des activités de terrain (sorties pédagogiques) complètent la dimension méthodologique de la formation.

3.1.3. Les enseignements transversaux

La formation de base en géographie est complétée par un certain nombre d'enseignements communs à toutes les sections de l'UFR ou de l'Université. Ces enseignements visent à offrir une base commune à tous les étudiants de l'UFR et sont organisés autour de six UE Transversales: i. Histoire de l'Afrique, ii. Anglais, iii. Recherche Documentaire, iv. Informatique, v. Droit, vi. Sport et Santé.

L'enseignement de l'histoire est destiné à donner une culture générale plus solide aux étudiants afin de leur permettre de mieux penser, avec la profondeur que donne la connaissance du passé, les défis actuels du Sénégal et de l'Afrique. L'enseignement de la technique de l'expression française vise à renforcer le niveau des étudiants afin de leur permettre une expression claire, précise et rigoureuse. L'enseignement de l'anglais, est destiné d'une part, à faciliter l'accès des étudiants aux nombreux documents scientifiques publiés en anglais, et d'autre part, à favoriser une mobilité internationale des étudiants. L'UE Recherche Documentaire (RDOC) permet aux étudiants d'acquérir les techniques et méthodes de base nécessaires pour la recherche de l'information scientifique, tandis que l'enseignement de l'informatique, notamment des logiciels de bureautique, leur permet une maîtrise minimale de l'outil informatique qui est indispensable pour tout étudiant. L'enseignement du sport est articulé à la santé humaine et à l'intérêt de la société pour les diverses activités sportives qui mobilisent des moyens importants; enfin le droit est un outil de renforcement des capacités de nos étudiants dans le cadre de la politique de décentralisation optée par l'État du Sénégal.

3.1.4 Les enseignements optionnels

Des enseignements optionnels offrent aux étudiants de licence des opportunités d'élargir leur champ de connaissances à travers des options dans divers domaines plus spécifiques de la discipline (géographie des transports, géographie du tourisme, techniques d'hydrologie, aménagement des littoraux, politiques foncières, changements climatiques, géopolitique, etc.) et dans des disciplines des sciences sociales voisines de la géographie: sociologie, économie, démographie.

3.2. LA FORMATION EN MASTER

3.2.1. Conditions d'accès et organisation des enseignements

La Section de Géographie offre une formation en Master qui prépare l'étudiant à une insertion professionnelle à partir du niveau cadre (Bac + 5) ou aux recherches doctorales.

L'entrée en Master se fait sur la base d'une sélection des candidatures d'étudiants titulaires de la licence ou d'un diplôme équivalent. Les conditions de sélection (les critères de sélection, le nombre d'étudiants par parcours ou spécialité...) sont fixées par le Conseil de Section de Géographie et les résultats de la sélection sont affichés.

3.2.2. Organisation de la formation

- **Organisation générale**

La formation en Master dure deux années. Elle est structurée autour de trois parcours de spécialité: i. Écosystème et Environnement (EEN), ii. Espaces et Sociétés Urbaines (ESU) et iii. Espaces et Sociétés Rurales (ESR). L'étudiant s'inscrit en début d'année obligatoirement dans un de ces trois parcours.

La formation est organisée en trois blocs d'enseignements:

- UE de tronc commun pour tous les étudiants inscrits au Master;
- UE de spécialisation, appelées Parcours en fonction de l'option (EEN, ESU, ESR);
- UE optionnelles qui permettent à l'étudiant d'affiner son profil de spécialisation.

- **Organisation de la formation pour la première année (Master 1)**

Les enseignements en tronc commun développent et précisent les acquis de la troisième année de licence, en explorant aussi bien les liens entre territoires (urbains et ruraux) que ceux entre environnement et développement. Ils portent également sur l'enseignement de l'épistémologie de la géographie, de la méthodologie de la recherche et l'approfondissement en traitement des données et analyse spatiale. Les enseignements en tronc commun s'articulent autour de quatre UE: i. Outils et Méthodes, ii. Société et développement, iii. Anglais appliqué et iv. Recherche.

Les enseignements au sein du Parcours mettent l'accent sur des thématiques, des thèmes de recherche et des méthodologies spécifiques au domaine de la spécialité du Parcours.

Des enseignements optionnels sont proposés aux étudiants qui doivent en choisir librement un nombre déterminé, suivant leurs propres centres d'intérêt et perspectives de recherche (Parcours). L'ouverture d'enseignements optionnels est, toutefois, soumise à des conditions de nombre d'étudiants inscrits.

L'étudiant présente, dans le cadre de l'UE Recherche du tronc commun, un projet de recherche à la fin de la première année du master (Master 1). Ce projet met l'accent sur les dimensions méthodologiques relatives au traitement du sujet choisi; il est approfondi et conduit en deuxième année de Master pour donner lieu à un mémoire de fin de cycle.

- **Organisation de la formation pour la deuxième année (Master 2)**

La deuxième année de Master (M 2) prolonge le Master 1 en accordant une importante place au mémoire de fin de cycle.

On retrouve au premier semestre, et comme en M1, les trois blocs d'enseignements avec des enseignements en tronc commun portant sur la problématique «territoire et développement» et sur l'anglais appliqué; des enseignements de spécialisation sous la forme de «séminaires» ciblés et de formation à la recherche et enfin, des enseignements optionnels.

Le second semestre est consacré à la réalisation par l'étudiant de ses travaux de recherche et à la rédaction de son mémoire de fin de cycle. Les travaux de recherche et l'élaboration du mémoire, d'une taille de 70 à 120 pages, sont conduits sous la supervision principale d'un directeur du mémoire, qui est un enseignant de la Section de Géographie habilité à diriger des recherches (HDR).

4. ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS ET CONDITIONS DE PASSAGE

4.1. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

4.1.1. Composantes de l'évaluation

L'évaluation des enseignements comporte un contrôle continu et un examen terminal.

Tout enseignement (à l'exception de ceux «Outils et Méthodes" et de ceux constitués de TD ou TP) fait l'objet d'un contrôle continu au moins en cours de semestre et d'un examen final à la fin de chaque semestre. Si l'enseignement comporte un examen final, le contrôle continu ainsi que l'examen final comptent pour 50 % chacun dans le calcul de la moyenne de l'Unité d'Enseignement (UE). La note obtenue en session d'examen de rattrapage remplace la note de l'examen principal.

Les enseignements «Outils et Méthodes» et ceux constitués uniquement de TD ou TP, ne font pas l'objet d'examen. Ils sont évalués sur la base de la moyenne des contrôles continus, avec deux contrôles au moins au cours du semestre. Comme pour l'examen, une épreuve de rattrapage est organisée lorsque l'étudiant ne valide pas l'UE. La moyenne de l'UE est alors calculée sur la base des deux meilleures notes parmi les trois obtenues par l'étudiant.

Une UE est validée si la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsque l'UE est composée de plusieurs éléments constitutifs (EC), chaque EC est validée lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les notes des EC d'une même UE se compensent entre elles et la compensation s'effectue quelle que soit la note obtenue dans le semestre.

Les UE sont affectées de crédits dont le nombre varie de 2 à 10 suivant l'importance accordée à l'UE dans l'offre de formation. Les notes moyennes obtenues par UE sont pondérées par des coefficients qui varient proportionnellement au nombre de crédits des UE dans une fourchette de 1 à 5 (tableau ci dessous).

Nombre de crédits de l'UE	2	4	6	7	8	9	10
Coefficients	1	2	3	3,5	4	4,5	5

Un semestre est validé si toutes les unités d'enseignement le composant sont validées; l'étudiant doit alors avoir la moyenne entre les différentes unités d'enseignement du semestre affectées de leurs coefficients. La validation d'un semestre signifie la capitalisation des 30 crédits correspondants.

4.1.2. Conditions pour participer aux contrôles continus et examens

Ne sont autorisés à participer aux épreuves du contrôle continu et aux épreuves de l'examen terminal que les étudiants ayant rempli les conditions de leur inscription administrative et pédagogique auprès des services compétents de l'Université.

Pour l'examen, seuls peuvent se présenter aux épreuves, les étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité aux séances de travaux dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP).

4.2 CONDITIONS DE PASSAGE

4.3.1. Passage au sein du bloc Licence

Peut s'inscrire en Licence 2, l'étudiant ayant validé les semestres 1 et 2 de la L1. Si ces semestres ne sont pas validés, le passage conditionnel en Licence 2 est autorisé à tout étudiant ayant validé au moins 42 des 60 crédits de la Licence 1.

Peut s'inscrire en Licence 3, l'étudiant ayant validé les semestres 1, 2, 3 et 4; l'étudiant titulaire d'un DUEL, d'un DUES, d'un DEUG, d'un DUT, d'un BTS ou d'un titre admis en dispense ou en équivalence, en application de la réglementation en vigueur.

Le passage conditionnel en Licence 3 est accordé à tout étudiant ayant capitalisé au moins 42 des 60 crédits des semestres 3 et 4.

L'étudiant prend au maximum deux inscriptions administratives annuelles par année d'étude dans le bloc de la licence.

4.3.2 Passage de la Licence au Master et au sein du bloc Master

Il n'y a pas de passage conditionnel entre les blocs: licence et Master par exemple. Chaque bloc est un cycle (Licence, Master, Doctorat).

Peut s'inscrire en Master 1, l'étudiant justifiant soit d'un diplôme de licence dans un domaine compatible avec celui du Master sollicité, soit d'un diplôme admis en dispense ou en équivalence, en application de la réglementation en vigueur. L'admission n'est pas automatique.

Peut s'inscrire en Master 2, l'étudiant ayant validé les deux semestres du Master 1 ou ayant capitalisé au moins 42 des 60 crédits du Master 1.

L'étudiant prend au maximum deux inscriptions administratives annuelles par année d'étude dans le cursus du Master.

4.2.3 Soutenance du mémoire de Master

Le cursus du Master comporte la soutenance en 2^{ème} année d'un mémoire. Les étudiants inscrits en Master 2 ne peuvent prétendre à la soutenance du mémoire que lorsqu'ils ont validé les deux semestres du Master 1 et obtenu une moyenne au moins égale à 10 sur 20 sur l'ensemble des unités d'enseignement des semestres du Master 2.

5. DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ET POSSIBILITÉS DE POURSUITE DES ÉTUDES

Les diplômes de Licence et de Master délivrés par la Section de Géographie permettent une insertion dans la vie professionnelle, aux niveaux technicien supérieur ou cadre, avec les profils suivants: géographe environnementaliste, géographe aménagiste, géographe urbaniste, géographes ruraliste, géographe de la santé.

Le diplôme de Licence de Géographie de l'UGB permet à l'étudiant:

- une insertion professionnelle comme Technicien Supérieur dans:
 - o les ministères et services techniques de l'État;

- la fonction publique;
- les collectivités locales;
- les projets et programmes de développement;
- les Organisations Non Gouvernementales;
- etc.
- un accès aux concours publics;
- un accès aux Masters ouverts à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, dans les universités et écoles supérieures du Sénégal, ou dans des universités étrangères.

Le diplôme de Master de Géographie de l'UGB permet à l'étudiant:

- une insertion professionnelle comme Cadre Supérieur dans:
 - les ministères et services techniques de l'État;
 - la fonction publique;
 - les collectivités locales;
 - les agences de coopération;
 - les projets et programmes de développement;
 - les Organisations Non Gouvernementales;
 - les bureaux d'études;
 - etc.
- un accès aux concours publics (Ecoles nationales, administration,...);
- un accès à la recherche doctorale en thèse à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, dans les universités et écoles supérieures du Sénégal, ou dans des universités étrangères.

5. LISTE DU PERSONNEL DE LA SECTION ET DES VACATAIRES

5.1 PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE RECHERCHE (PER) PERMANENT

1. M. Oumar DIOP, HDR, Professeur Titulaire (ESR, aménagement, Gestion des espaces halieutiques)
2. M. Boubou Aldiouma SY, HDR, Professeur Titulaire (EEN, géomorphologie, dynamiques des environnements arides et érosion côtière)
3. M. Mouhamadou Mawloud DIAKHATÉ, HDR, Maître de Conférences (EEN)
4. M. Sidy Mohamed SECK, Maître Assistant, Docteur d'État, HDR, Chargé d'Enseignements (Espace et sociétés rurales, dynamique de l'irrigation, aménagement et gestion de l'espace rural, politique foncière, décentralisation)
5. M. Cheikh SARR, Maître Assistant, Docteur d'État, HDR, Chargé d'Enseignements (ESU, aménagement urbain)
6. M. André D'ALMEIDA, Maître Assistant, Chargé d'Enseignements (EEN, Agro climatologie, statistiques appliquées)
7. Serigne Modou FALL, Maître Assistant, Chargé d'Enseignements (ESR, aménagement, environnement et technique d'investigation)
8. M. Cheikh Samba WADE, Maître Assistant, Docteur d'Etat, HDR, Chargé d'enseignements (ESU, aménagement urbain)
9. M. Adrien COLY, Maître Assistant, Chargé d'Enseignements (EEN, hydrologue Gestion des territoires de l'eau)
10. M^{ME} Fatou Maria DRAMÉ, Maître Assistante, Chargée d'Enseignements (ESR/ESU, géographie sociale/Géographie de la santé)

11. M. Dah DIENG, Maître Assistant (EEN, géomorphologie, Télédétection, SIG, analyse spatiale et érosion côtière)
12. M. Ansoumana BODIAN, Maître Assistant associé (EEN, hydrologie, SIG et analyse spatiale)
13. M. Boubacar BA, Maître Assistant associé (ESR, aménagement, SIG analyse spatiale).

5.2 PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET DE SERVICE (PATS)

1. Madame Seynabou NDIAYE, secrétaire.
2. Dr. Labaly TOURE, appui technique, géomatique.

5.3 VACATAIRES

Le personnel enseignant et de recherche permanent est complété selon les besoins par des vacataires.

6. ÉQUIPE DE RENFORCEMENT ET DE SOUTIEN SCIENTIFIQUE

L'équipe de renforcement et de soutien scientifique a pour mission de contribuer à inscrire notre offre de formation dans les réseaux de recherche et d'excellence, en Afrique de l'Ouest et au-delà. Elle comprend :

- M. Cheikh BA, Professeur émérite, UCAD, Sénégal
- M. Alioune KANE, Professeur, UCAD, Sénégal
- M. Amadou Tahirou DIAW, Professeur Titulaire UCAD
- M. Géraud MAGRIN, Agrégé de géographie (HDR) CIRAD/TERA (France)
- M. Michel BOKO, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calvi, Bénin
- M. Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur, Université Paris 8, France
- M. Thierry JOLIVEAU, Professeur, Université Jean Monet de Saint Etienne, France
- M. Patrick d'AQUINO, (HDR) CIRAD/TERA, France
- M. Bernard DUPUIS, Ingénieur/Université Jean Monet de Saint Etienne, France
- M. Denis GAUTIER, CIRAD-FORE/IER (Montpellier), France
- M. Amadou DIOP, Professeur UCAD, Sénégal
- M. Pape SAKHO, Chargé d'Enseignements, UCAD, Sénégal
- M. Paul NDIAYE, Chargé d'Enseignements UCAD, Sénégal
- M. Akibodé KOFFI, Professeur Université de Lomé, Togo
- M. Gérard Salem, Professeur Paris Ouest et IRD-Dakar, Sénégal
- MME Marie Christine CORMIER SALEM, Directrice de recherche IRD-Dakar, Sénégal
- M. Jean-Luc PIERMAY, Professeur ULP-Strasbourg, France.
- M. Lat Soucabé Mbow, Professeur Titulaire et agrégé de géographie, UCAD